

CONSEIL MUNICIPAL
18 mars 2021

Le douze mars deux mil vingt et un, convocation du Conseil Municipal en séance ordinaire pour le dix huit mars deux mil vingt et un à vingt heures, salle Ariane du Centre Espace.

Ordre du jour :

1. Vote des comptes administratifs 2020
 - budgets : commune – assainissement – usine relais – lot. du pré de la chapelle II
2. Affectation des résultats 2020
 - budgets : commune – assainissement – usine relais – lot. du pré de la chapelle II
3. Vote des comptes de gestion 2020
 - budgets : commune – assainissement – usine relais – lot. du pré de la chapelle II
4. Questions diverses

Le Maire,



L'an deux mil vingt et un, le dix huit mars, à vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de dix membres, salle Ariane du Centre Espace, sous la présidence de M. Gérard FERRIERE, Maire.

Présents : M. FERRIERE – M. MICHARD – Mme MINAUD – M. ANDRE – Mme MARTIN – M. NOWAK – Mme MAHUTEAU – M. POMMEREUL – Mme AUBERGER – M. BATISSE.

Absents : M. DECOUERE – M. CHANDAT

Absentes excusées : Mme SURRE – Mme MEYRONNEINC – Mme TOURNU.

Madame MAHUTEAU a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20210318_001_1

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme MINAUD, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. FERRIERE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

1 – donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

10 voix pour et 2 abstentions

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Investissement

Dépenses	Prévus :	232 955,00
	Réalisé :	177 680,06
	Reste à réaliser :	19 500,00

Recettes	Prévus :	232 955,00
	Réalisé :	131 096,75
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 782 549,00
	Réalisé :	1 266 552,28
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	1 782 549,00
	Réalisé :	1 904 149,37
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-46 583,31
Fonctionnement :	637 597,09
Résultat global :	591 013,78

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20210318_001_2

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme MINAUD, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. FERRIERE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

- 1 – donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif ;
 - 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - 4 – arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.
- 12 voix pour

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Investissement

Dépenses	Prévus :	118 297,00
	Réalisé :	59 435,94
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	118 297,00
	Réalisé :	42 787,37
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	246 957,00
	Réalisé :	86 865,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	246 957,00
	Réalisé :	307 660,42
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-16 648,57
Fonctionnement :	220 794,76
Résultat global :	204 146,19

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT DU PRE DE LA CHAPELLE II

Délibération n° 20210318_001_3

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme MINAUD, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. FERRIERE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

- 1 – donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif ;
- 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

10 voix pour et 2 abstentions

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Investissement

Dépenses	Prévus :	83 137,00
	Réalisé :	83 136,50
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	83 137,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	118 401,00
	Réalisé :	35 263,69
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	118 401,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-83 136,50
Fonctionnement :	-35 263,69
Résultat global :	-118 400,19

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET USINE RELAIS

Délibération n° 20210318_001_4

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme MINAUD, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. FERRIERE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

1 – donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

10 voix pour et 2 contre

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Investissement

Dépenses	Prévus :	18 144,00
	Réalisé :	18 143,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	18 144,00
	Réalisé :	17 734,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	55 779,00
	Réalisé :	4 932,53
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	55 779,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-409,99
Fonctionnement :	- 4 932,53
Résultat global :	-5 342,52

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20210318_002_01

Déposée en Sous-Préfecture le 26.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020
- Considérant le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Après délibération et vote :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 2

- Décide l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	81 376.30 €
Un excédent reporté de :	556 220.79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	637 597.09 €
Un déficit d'investissement de :	46 583.31 €
Un déficit des restes à réaliser de :	19 500.00 €
Soit un besoin de financement de :	66 083.31 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	637 597.09 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	66 083.31 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	571 513.78 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	46 583.31 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20210318_002_02

Déposée en Sous-Préfecture le 26.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal :

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020
- Considérant le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Après délibération et vote :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 11

Votes contre : 2

Abstentions : 0

- Décide l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	4 932.53 €
Un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	4 932.53 €
Un déficit d'investissement de :	409.99 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	409.99 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	4 932.53 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 932.53 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	409.99 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 20210318_003_01

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant la régularité des opérations.
- Considérant les identités des valeurs avec les indications du compte administratif.
 - 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
 - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Déclare par 11 voix pour et 2 abstentions que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20210318_003_02

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant la régularité des opérations.
- Considérant les identités des valeurs avec les indications du compte administratif.
 - 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
 - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Déclare par 13 voix pour que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT PRE DE LA CHAPELLE II

Délibération n° 20210318_003_03

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant la régularité des opérations.
- Considérant les identités des valeurs avec les indications du compte administratif.
 - 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
 - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Déclare par 11 voix pour et 2 abstentions que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET USINE RELAIS

Délibération n° 20210318_003_04

Déposée en Sous-Préfecture le 29.03.2021 et affiché le 29.03.2021

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant la régularité des opérations.
- Considérant les identités des valeurs avec les indications du compte administratif.
 - 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
 - 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Déclare par 11 voix pour et 2 contre que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BATISSE s'interroge sur les différences de chiffres sur les tableaux concernant les emprunts donnés par le secrétaire général.
Pour la prochaine commission des finances, un tableau d'endettement pour la commune et le service d'assainissement sera établi.
- Madame AUBERGER fait part d'un écoulement d'eau, Avenue du 8 Mai 1945, qui peut être dangereux pour les usagers en cas de gel et donc de formation de verglas.
Ce problème récurrent (résurgence de source) sera à nouveau signalé à l'UTT de Commentry dès demain qui est gestionnaire de cette voie départementale.
- Madame AUBERGER demande si le transfert de propriété des locaux de la Villa Family a été fait au profit de la ComCom.
- Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de l'ex Usine-Relais Actial :
Les rendez-vous avec le Sous-Préfet et Maître Raynaud, les visites du site par différentes sociétés intéressées par la reprise des locaux.
Il précise que la ComCom a sollicité le service des Domaines pour l'évaluation des biens qui aura lieu le 29 mars.
- Monsieur BATISSE demande de voir pour une nouvelle distribution de masques aux enfants des écoles par le CCAS.
- Monsieur BATISSE demande que le projet de réserve sanitaire communale soit mis en place au niveau du CCAS et notamment une cellule pour aider les personnes âgées.

La séance est levée à 21h30

